Avant-propos



David von Wattenwyl, Président

Difficile de faire un bilan après une seule première année comme président de la FSPC ! La récolte 2025 a été bien meilleure que celle de 2024, ce qui a détendu le climat de discussion dans la filière. D'autres défis se sont présentés, avec des excédents sur le marché et l'introduction d'un paiement à la protéine remanié.

Les choses bougent continuellement dans notre secteur d'activités, bien que la production de céréales soit millénaire. Rien n'est jamais figé et il est impossible de se reposer sur ses lauriers.

Les enjeux financiers pour les producteurs sont conséquents, même si nos productions n'ont pas une énorme plus-value. Entre une situation géo-politique très instable, des coûts de production fluctuants, une météo de plus en plus difficile, la planification à moyen et long terme revient à jouer au poker.

Il est d'autant plus important, pour les producteurs, mais également pour les échelons en aval de la filière, d'avoir des conditions-cadres stables et solides. Même si certaines décisions font mal au ventre à court terme, typiquement la baisse des prix indicatifs pour la récolte 2026, elles doivent permettre de maintenir un climat de discussion sain et constructif, avec une vision à long terme.

Produire sans avoir de marché ne sert à rien. L'inverse est vrai également, car une transformation n'existera pas sans matière première. La FSPC, sous ma présidence, poursuivra ce travail pour garder un juste équilibre et une production agricole forte et rentable.

Table des matières

La FSPC se présente 3

La FSPC s'engage… 4

…au niveau politique 4

Politique agricole – train d'ordonnances 2026 4

Interventions parlementaires 4

Nouvelles techniques de sélection végétale (NTS) 5

Politique agricole 2030 7

Normes de fumure et produits phytosanitaires 7

Prises de position et interventions 9

…sur les marchés 10

Céréales panifiables 10

Céréales fourragères 15

Oléagineux 17

Autres cultures destinées à l'alimentation humaine 20

La FSPC travaille avec 21

… swiss granum 21

…l'Association « Pain Suisse » 22

…l'Association « Huile de colza suisse » 24

…Agro Marketing Suisse (AMS) 25

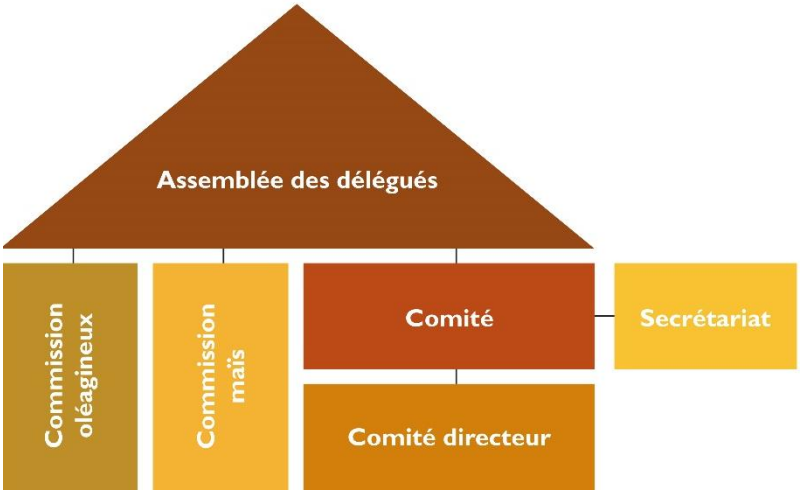
La FSPC et la communication 26

Statistiques 28

La FSPC se présente

La Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) est l'organisation nationale des producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. La FSPC représente les intérêts des producteurs. Elle s'engage pour des conditions-cadre favorables, pour une production orientée vers le marché, ainsi que pour la promotion de la qualité et l'acquisition de nouveaux débouchés.

Organigramme de la FSPC



Contact

Fédération suisse des producteurs de céréales
Belpstrasse 26
CH – 3007 Berne
T +41 31 381 72 03
F +41 31 381 72 04
info@fspc.ch
www.fspc.ch

SGPV-FSPC
Schweizerischer Getreideproduzentenverband
Fédération suisse des producteurs de céréales
Federazione svizzera dei produttori di cereali



La FSPC s'engage…

…au niveau politique

Politique agricole – train d'ordonnances 2026

Lors de la consultation sur le train d'ordonnances agricoles 2026, la FSPC a entre autres défendu les éléments suivants :

- Augmentation des contributions aux cultures particulières pour le colza à 1'000 francs par hectare, pour contrer la diminution inquiétante des surfaces
- Utilisation sans demande d'autorisation des insecticides homologués pour lutter contre les grosses altises et les gros charançons de la tige du colza
- Suppression du droit de douane maximal de 23 francs pour les céréales panifiables
- Introduction de contributions aux cultures particulières pour les céréales fourragères
- Augmentation de la protection à la frontière pour les céréales fourragères
- Chrysomèle des racines du maïs : simplifier l'ordonnance en autorisant de manière systématique deux années de maïs sur trois ans.

Interventions parlementaires

Sur la période 2025-2026, les prix mondiaux des céréales étaient particulièrement bas. Conséquence : les prix de la farine et des produits de boulangerie européens sont également à un niveau très bas. La concurrence, pour la filière indigène, se fait donc à trois niveaux : graines, farine et produits transformés, car la protection à la frontière est trop faible.

Deux motions ont été déposées au Parlement afin de corriger ce manque de protection : la motion Riem (protection douanière pour les produits transformés) et la motion Badertscher (augmentation du droit de douane maximal sur les céréales panifiables). Il est essentiel d'une part que le Parlement accepte ces deux motions, afin de protéger davantage la filière dans son ensemble. D'autre part, il est primordial de poursuivre les réflexions, dans la filière, pour mieux valoriser la production et la transformation indigènes et freiner les importations de produits finis qui créent une pression énorme sur tous les échelons.

Sans une meilleure protection à la frontière, la production et la transformation en Suisse sont en danger !

Nous constatons malheureusement que, sans un soutien politique fort et une meilleure protection à la frontière, il sera difficile pour la branche de maintenir des prix à un niveau rémunérateur.

Nouvelles techniques de sélection végétale (NTS)

Le Comité de la FSPC soutient sur le principe les nouvelles techniques de sélection végétale, qui peuvent apporter une contribution importante à la gestion des défis futurs dans la production végétale, tels que le changement climatique, les trajectoires de réduction, les ravageurs et les exigences qualitatives.

Pour la FSPC, il est impossible de respecter des distances entre des plantes « NTS » et « non-NTS », tout comme il est impossible de séparer les flux de marchandise. Les plantes issues des NTS ne devront pas être considérées comme des organismes génétiquement modifiés (OGM), mais comme des plantes sélectionnées selon des méthodes « traditionnelles », ce qui ne nécessitera ni distance de sécurité, ni séparation des flux de marchandise.

Il faut également noter que la Suisse dépend de l'étranger pour de nombreuses cultures, autant pour la sélection que pour la multiplication. Il est dès lors essentiel que les réglementations suisses reprennent celles de l'UE.

Le 17 juin 2026, le Parlement européen a adopté le règlement relatif aux nouvelles techniques génomiques (NTG), en distinguant les NTG1 et les NTG2.

Les NTG1 regroupent les végétaux présentant un nombre et un type de modifications limités, qui auraient pu résulter d'une sélection conventionnelle ; elles seront traitées de la même manière que les végétaux conventionnels.

Les végétaux modifiés pour résister aux herbicides ou produire des substances insecticides relèvent de la catégorie 2, regroupant les végétaux ayant subi des modifications génétiques plus importantes ou plus complexes. Ils seront considérés comme OGM.

La FSPC attend que les mêmes principes soient retenus pour une application en Suisse.



Politique agricole 2030

La FSPC fait partie du groupe d'accompagnement de l'OFAG « PA 2030 », qui vise à mettre en place les bases de la future politique agricole. Même si les discussions portent toujours sur des principes généraux, la FSPC défend les éléments suivants :

- Redonner de l'importance à l'agronomie et à la production
- Garantir un revenu d'au minimum 40.- francs par heure
- Mettre en œuvre des mesures dont l'efficacité est prouvée, avec des objectifs clairs, précis et mesurables
- Augmenter la protection à la frontière
- Garantir une production saine et de qualité, avec un accès aux intrants (engrais, produits phytosanitaires, variétés résistantes, etc.)
- Simplifier le système
- Abandonner la taxe incitative sur les intrants (taxe sur les engrais, les produits phytosanitaires et les aliments concentrés).

La politique agricole devra être centrée sur les exploitations agricoles et sur des principes agronomiques ; les paysans devront être intégrés dans la détermination des mesures et la fixation des objectifs, afin que la mise en œuvre soit comprise, réalisable et proche de la pratique.

La production de denrées alimentaires doit être au centre de la politique agricole et bénéficier de davantage de soutien, notamment par une contribution de base plus élevée.

Normes de fumure et produits phytosanitaires

Durant l'année écoulée, la FSPC s'est fortement engagée pour que les principes de base de l'agronomie soient appliqués, afin de garantir une production saine, de qualité et en quantité suffisante pour répondre aux besoins des transformateurs.

Les éléments les plus importants sont :

- Adaptation des normes de fumure azotée pour le maïs dès le 1er janvier 2026. Les nouvelles normes sont adaptées au rendement, avec une base à 110 unités pour un rendement standard (100 dt/ha) et une progression jusqu'à 152 unités pour un rendement de 135 dt/ha
- Demande d'homologation d'urgence, acceptée, pour le produit Helicovex pour lutter contre le ver de la capsule dans le maïs
- Demande, avec Swiss Seed, d'une homologation d'urgence pour le produit Integral Pro, pour le traitement des semences de colza contre le phoma et les altises d'automne
- Demande d'homologation d'urgence, acceptée, pour le produit Buteo Start pour le traitement des semences de colza contre les altises d'automne
- Initiation de démarches pour une homologation du produit Luximo, pour lutter contre les graminées suite au retrait des matières actives métribuzine et flufénacet. Cette homologation est très importante pour continuer à disposer de matières actives efficaces contre les graminées, permettant ainsi de réduire les contaminations par l'ergot.

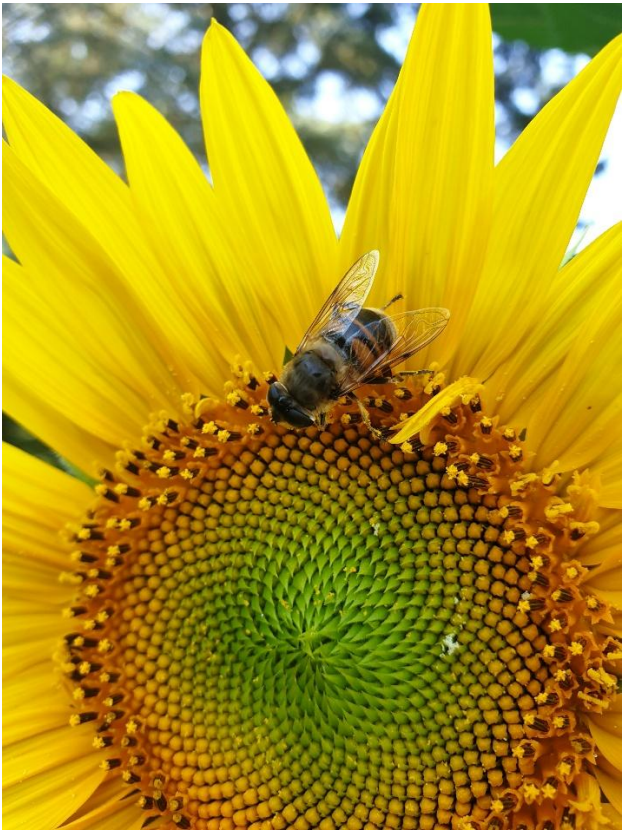
Deux homologations en cas d'urgence ont été acceptées ! La FSPC continue à faire preuve de ténacité !

Il est rassurant de constater que l'OSAV traite les demandes des branches avec davantage de pragmatisme, conscient vraisemblablement des lacunes dans la protection des plantes existantes. Les procédures restent longues et compliquées, mais elles valent la peine !

Prises de position et interventions

La FSPC a été consultée à neuf reprises au cours de l'exercice sous revue, notamment sur les demandes de trafic de perfectionnement, les modifications d'ordonnances de politique agricole et environnementale, les nouvelles technologies de sélection végétale et le retrait de produits phytosanitaires (matières actives).

Les prises de position les plus importantes sont disponibles sur notre site internet.





La FSPC s'engage…

…sur les marchés

Céréales panifiables

Récolte 2025 et approvisionnement

Après la récolte 2024 catastrophique, la récolte 2025 était à nouveau bonne, avec une quantité et une qualité au rendez-vous. Avec 437'000 tonnes de céréales panifiables récoltées (74 % de plus qu'en 2024 !), les stocks ont pu être reconstitués à un niveau finalement très élevé (estimation : 130'000 tonnes avant la récolte 2026).

Le contingent d'importation pour la période 2025-2026 est revenu à sa normale de 70'000 tonnes.

Paiement à la protéine

Dès la récolte 2026, le système de paiement à la protéine dans les blés panifiables a été revu, après de longues discussions. Si les principes de base restent les mêmes que ceux en vigueur jusqu'à la récolte 2025, de nouveaux éléments importants ont été introduits :

- Les suppléments de prix pour les blés Top à haute teneur en protéine ont été augmentés
- Des limites « sortie centre collecteur » ont été introduites pour la classe Top à 12.0% et à 11.0 % pour les classes I et II.
- La commercialisation en-dessous de ces limites se fait « selon entente ».

Ce pas supplémentaire était une condition pour obtenir une stabilité des prix indicatifs pour la récolte 2025. Un monitoring sera mis en place dès la récolte 2026, afin de connaître les impacts de cette évolution du système sur les différents échelons de la filière.

Mesures d'allègement de marché 2025

Les mesures d'allègement de marché (déclassement et soutiens aux exportations) sont financées par le fonds d'allègement de marché. Les cotisations des producteurs à ce fonds se montaient à Fr. 4.225/dt pour la récolte 2025. La Confédération verse dès 2019, en contrepartie, un montant de 15.8 millions de francs aux producteurs, sous la forme d'un supplément aux céréales. En 2025, cela a représenté un montant de Fr. 132.- par hectare de céréales panifiables et fourragères.

Suite à la récolte 2025 et aux quantités importantes en stocks, le Comité directeur de la FSPC a analysé la situation au niveau du marché et est arrivé à la conclusion qu'une mesure d'allègement de marché (déclassement) ne serait pas opportune avant la récolte 2026. En effet, après la récolte 2024 et les problèmes d'approvisionnement, il fallait éviter de prendre des mesures prématurées et couteuses alors que la récolte 2026 n'était pas encore rentrée.

Grâce à l'allègement de marché, les fluctuations de prix sont compensées et les prix restent stables !

Une planification de déclassements après la récolte 2026 a néanmoins été effectuée, afin d'éviter des stocks trop importants qui pèseraient sur les prix aux producteurs.

Soutiens aux exportations

Deuxième mesure d'allègement de marché, les soutiens aux exportations constituent, depuis le 1er janvier 2019, une tâche exclusivement privée. Dès cette date, la Confédération ne soutient plus les exportations de produits transformés à base de céréales. La filière céréalière a mis en place une alternative privée à l'ancienne « loi chocolatière », reprenant les mêmes bases.

Pour l'année civile 2025, le bilan est à nouveau positif, avec 22'200 tonnes de farine exportées sous forme de produits transformés, soit l'équivalent de 30'000 tonnes de céréales panifiables. Ces quantités sont plus faibles que les années précédentes, car les exportations sont à la baisse, soit par décision stratégique de réorganisation (Nestlé), soit par diminution de parts de marché à l'étranger (biscuits).

Les coûts totaux des soutiens à l'exportation 2025 ont représenté 12.5 millions de francs, soit en moyenne Fr. 56.30/dt de farine (Fr. 55.76/dt en moyenne 2024). Sur ce montant, environ 10.9 millions de francs ont été à charge de la FSPC (13.2 millions en 2024).

Il est réjouissant de constater que le système fonctionne toujours et qu'aucun problème majeur n'a été constaté après sept années, grâce à l'engagement de tous les partenaires de la filière. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

Cette solution alternative, bien qu'ayant des impacts importants sur les cotisations des producteurs, reste à ce jour la meilleure solution pour gérer les quantités, obtenir des prix rémunérateurs et bénéficier du supplément aux céréales.

15.8 millions

Supplément aux céréales

En 2025, le supplément aux céréales se montait à Fr. 132.- par hectare de céréales panifiables et fourragères

Récolte 26

Bonne récolte 2025
= stocks pleins
= déclassements après la récolte 2026

Fr. 4.225/dt

Positif : Les cotisations aux fonds d'allègement de marché diminuent, passant de Fr. 4.63 en 2023 à Fr. 4.225 en 2025

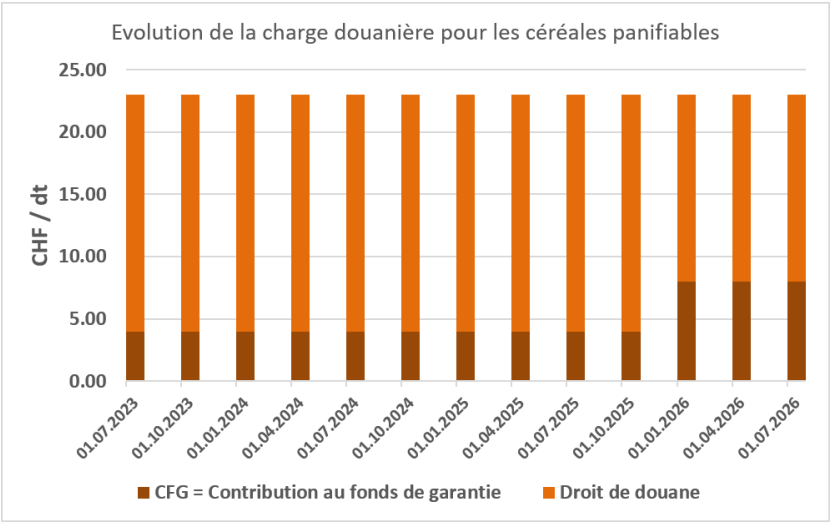
30'000 t

De céréales panifiables ont été exportées sous forme de produits finis en 2025.
10.9 millions de francs ont été payés par les producteurs comme soutien aux exportations.

Protection à la frontière

Depuis le 1er juillet 2022, l'Ordonnance sur les importations agricoles (OIAgr) fixe un prix de référence de Fr. 53.-/dt pour les importations de céréales panifiables, en moyenne des qualités importées. La charge douanière ne peut cependant pas dépasser 23 francs par 100 kilos, ce qui protège les consommateurs, mais pas les producteurs. En effet, lorsque les prix à l'importation sont élevés, les droits de douane sont réduits, mais lorsque les prix mondiaux sont bas, les droits de douane ne peuvent pas dépasser le maximum fixé.

Depuis juillet 2023, la protection à la frontière pour les céréales panifiables est à son maximum de Fr. 23.-/dt.



Les contributions au fonds de garantie ont été augmentées de 4 francs en 2026 afin de financer les stocks obligatoires.

Sur l'année céréalière 2025-2026, les prix mondiaux sont restés à un niveau très bas, malgré une situation géopolitique incertaine et tendue. En juin 2026, les prix à l'importation du blé panifiable avoisinaient les Fr. 45.-/dt, soit loin du prix de référence de 53 francs.

Prix indicatifs pour la récolte 2026

Les prix indicatifs des céréales panifiables de la récolte 2026 ont pu être fixés le 19 juin 2026, après de longues négociations.

Compte tenu de la situation tendue du marché, caractérisée par des stocks élevés, des prix mondiaux bas et un recul des volumes de vente, l'absence de prix indicatifs aurait représenté un risque considérable pour les producteurs et aurait entraîné une chute douloureuse des prix.

Le Comité de la FSPC a pris ses responsabilités et a opté pour un compromis qui permet de fixer des prix indicatifs tout en limitant les risques financiers pour les producteurs.

Les prix indicatifs 2026 ont été fixés :

- Classe Top : Fr. 57.00/dt
- Classe I : Fr. 55.50/dt
- Classe II : Fr. 54.00/dt

Ces prix indicatifs, qui correspondent à une baisse pondérée de Fr. 2.50 par rapport à ceux de l'année dernière, donnent un signal clair et une certaine sécurité pour la commercialisation des céréales suisses.

Sur cette base, la FSPC attend des partenaires, y compris des grands distributeurs, de l'administration fédérale et de la politique, des discussions constructives permettant d'augmenter la plus-value dans la branche. L'accent devra être mis sur une meilleure valorisation de la production et de la transformation indigènes et sur une augmentation des volumes de produits de boulangerie suisses vendus.



Céréales fourragères

Récolte 2025

Comme pour les panifiables, les céréales fourragères ont eu des bons rendements en 2025. 469'000 tonnes ont été produites (maïs grain inclus), contre 347'000 tonnes en 2024 et 433'000 tonnes en moyenne des cinq années précédentes.

Comme les besoins en céréales fourragères des fabricants d'aliments se montent à environ 950'000 tonnes, la production indigène a représenté 49 % de l'approvisionnement en céréales (2024 : 37 %).

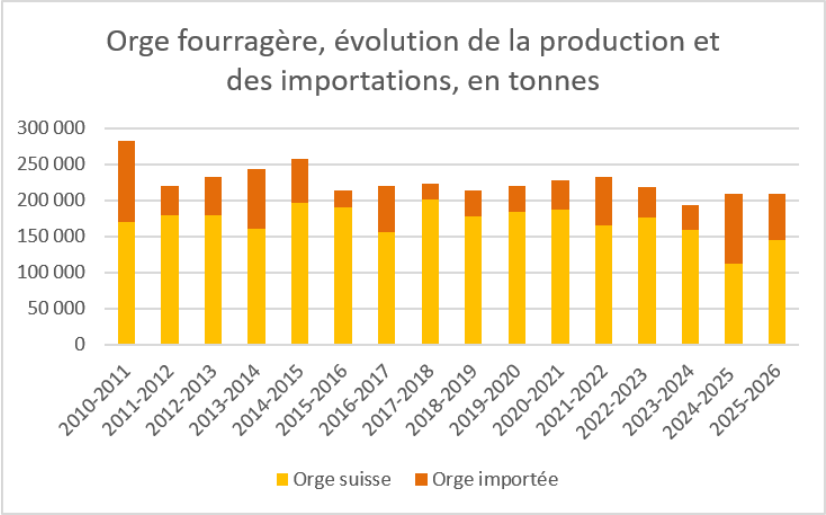


Protection à la frontière

La protection à la frontière pour les matières premières fourragères se base sur le système des prix-seuils, qui vise à importer durant toute l'année les marchandises à une valeur donnée, en corrigeant mensuellement les droits de douane si nécessaire, en fonction de l'évolution des prix internationaux et du taux de change.

Pendant l'année sous revue, la FSPC est intervenue à plusieurs reprises auprès de l'OFAG, car les droits de douane étaient trop faibles.

Entre juillet 2025 et juin 2026, les importations d'orge, de blé fourrager et de maïs grain sont restées à un niveau normal, malgré des prix à l'importation parfois très avantageux.



Des discussions sont toujours en cours avec l'OFAG pour améliorer la réactivité du système et être plus proche de la situation réelle du marché.

Prix indicatifs

Les négociations des prix indicatifs pour la récolte 2026 n'ont malheureusement pas permis de trouver un compromis au sein de la filière, comme les années précédentes. Sur la base des coûts de production et des attentes d'un revenu adéquat pour la production de céréales fourragères, le Comité de la FSPC a déterminé des prix minimaux de Fr. 44.-/dt pour le blé fourrager et Fr. 42.-/dt pour l'orge fourragère.

Ces revendications n'ont malheureusement pas trouvé de compromis lors des négociations, notamment par crainte de renchérir les aliments pour animaux. La commercialisation de la récolte 2026 se fera par conséquent sans prix indicatif de la part de la filière céréalière !



Oléagineux

Récolte 2025

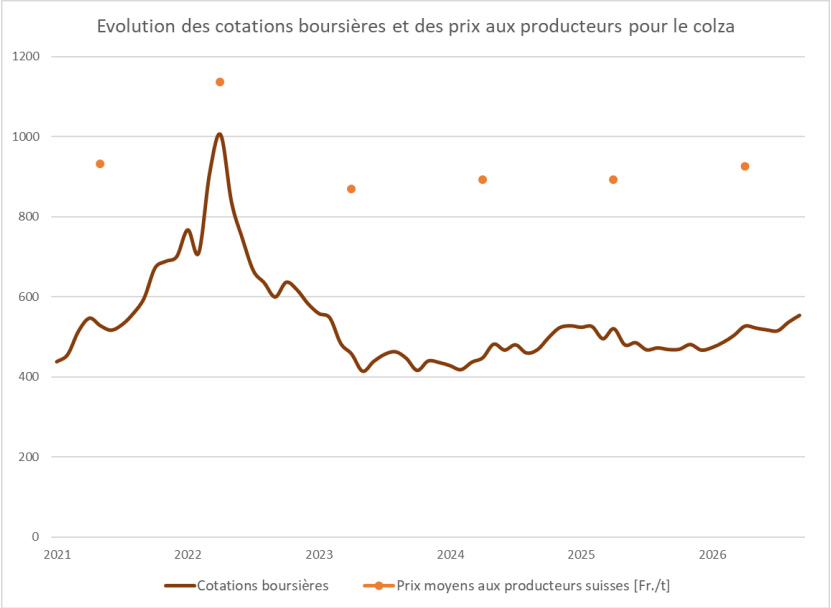
La récolte de colza de 2025, qui s'est élevée à environ 82'000 t, a dépassé de 8'600 t celle de 2024, ce qui est très réjouissant, d'autant plus que les attributions ont baissé de près de 10'000 t pour s'établir à 90'600 t. Les conditions météorologiques ont été favorables à la croissance et à la récolte.

Pour le tournesol, la récolte de 22'000 t a presque atteint les attributions de 23'500 t. La surface cultivée a augmenté pour atteindre 6'600 ha, un niveau jamais atteint auparavant.

En ce qui concerne le soja, le potentiel de 7'000 t a certes nettement augmenté avec une récolte de près de 5'610 t, mais il n'est pas encore pleinement exploité.

Prix

Aucun prix indicatif n'est fixé pour le colza, le tournesol et le soja. Les prix du marché publiés par swiss granum se basent sur les prix actuels de la bourse au moment de la conclusion du contrat entre les huileries et leurs acheteurs au printemps précédant la récolte. Le prix final du marché est publié par swiss granum en fonction de la quantité récoltée (en août pour le colza et en octobre pour le tournesol et le soja). L'importation n'est pas limitée par des contingents tarifaires et les droits de douane sont fixes et ne sont pas liés à un prix de référence à atteindre. En conséquence, les prix suisses présentent les mêmes fluctuations que les prix du marché mondial, même s'ils se situent à un niveau plus élevé.



Pour la récolte 2025, les prix du colza classique sont restés identiques à ceux de 2024, tandis que ceux du colza HOLL ont enregistré une hausse de 1,85 francs. Pour la récolte 2026, on peut s'attendre à une nouvelle hausse des prix de l'ordre de 3,00 à 4,00 francs (classique et HOLL).

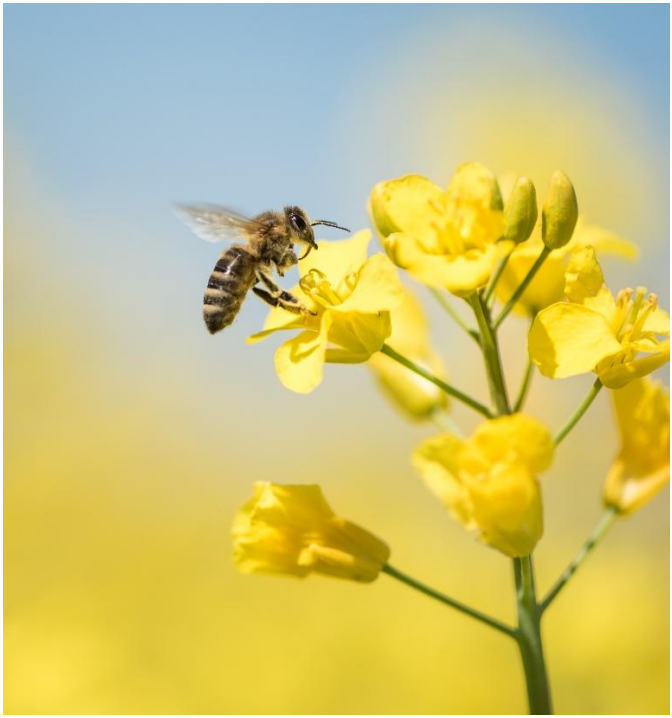
Evolution des attributions

La quantité contractuelle pour la récolte 2027 reste à un niveau très élevé pour le colza, avec 106'050 t au total, dont 35'000 t de colza HOLL. Avec presque 87'400 t, la quantité attribuée est nettement inférieure.

La quantité contractuelle de tournesol pour la récolte 2027 a pu être augmentée à 30’100 t. La demande, tout comme l’intérêt de produire

cette culture attrayante et extensive, sont élevés. Jusqu'à présent, les attributions atteignent 24'800 t.

Pour le soja, des contrats de prise en charge de 7'500 t ont été conclus. L'attribution a été faite pour environ 5'400 t. Comme les semis n'auront lieu qu'au printemps 2027, les inscriptions sont encore possibles, comme pour le tournesol. La totalité du soja attribué sera utilisée pour la production d'aliments pour animaux.



Autres cultures destinées à l'alimentation humaine

Les cultures dites de niche ou autres cultures destinées à l'alimentation humaine ont de la peine à s'imposer sur le marché suisse. Malgré une présence régulière dans les médias, les matières premières indigènes manquent de compétitivité, notamment en raison d'une protection à la frontière lacunaire, tant au niveau des matières premières que des produits transformés.

La FSPC soutient toutes les démarches permettant de valoriser ces productions de niche, qui ont un potentiel sur le marché.

La FSPC est en outre membre de l'association « Schweizer Hülsenfrüchte » (www.schweizerhuelsenfruechte.ch) et s'engage pour la promotion et la valorisation des protéagineux suisses.

La FSPC travaille avec…

…swiss granum

La FSPC représente les intérêts des producteurs au sein de l'interprofession swiss granum, dans les différents organes.

Les éléments les plus importants étaient les suivants :

- Fixation des prix indicatifs pour la récolte 2026, en moyenne pondérée Fr. 2.50 plus bas que ceux de la récolte 2025. Pour les fourragères, aucun prix indicatif n'a pu être fixé en raison des divergences entre les attentes des producteurs et des engraisseurs.
- Etablissement du bilan quantitatif de la récolte 2025 en céréales panifiables
- Mise en œuvre du système de paiement à la protéine pour le blé panifiable et organisation du monitoring dès la récolte 2026
- Réflexions sur la mise en valeur de la durabilité dans la production de céréales panifiables et d'oléagineux
- Transparence du marché : estimations et recensements de récoltes, recensement de la qualité, bilan quantitatif de la récolte 2025
- Fixation des conditions de prise en charge pour la récolte 2026
- Monitoring sur les mycotoxines et recommandations aux partenaires de la filière
- Etablissement des listes recommandées et planification des essais variétaux

…l'Association « Pain Suisse »

L'Association « Pain Suisse » (APS) est le centre de compétences pour toutes les questions relatives au pain, à la farine et aux céréales suisses. Elle a pour objectif de promouvoir, par un travail de promotion et d'information, la consommation de pain et de pâtisseries en Suisse et, partant, celle de céréales. Vous trouverez la composition de l'APS ainsi que des informations complémentaires sur le travail effectué sur le site internet www.painsuisse.ch.

Les mesures de communication mentionnent cinq raisons de privilégier les produits de boulangerie suisses :

- Une qualité incomparable
- Une fraîcheur qui se sent
- Une diversité pour tous les goûts
- La durabilité et une conscience environnementale
- Le soutien de l'artisanat suisse

Durant l'année sous revue, une campagne d'affichage et des publications dans les journaux et sur les réseaux sociaux ont été mises en œuvre pour une meilleure visibilité de la marque.





Obligation de déclarer par écrit le pays de production des produits de boulangerie

Depuis le 1er février 2025, la déclaration écrite du pays de fabrication est obligatoire pour le pain et les produits de boulangerie.

Le constat est, pour le moment, que cette obligation de déclaration n'est pas respectée par tous les vendeurs de produits de boulangerie ou établissements de restauration. La FSPC a dès lors contacté les chimistes cantonaux pour les sensibiliser à ces manquements dans la législation. Les chimistes cantonaux ont répondu que les contrôles nécessaires étaient intégrés dans le processus standard, ce qui nous paraît malheureusement insuffisant.

La filière céréalière espère malgré cela reconquérir des parts de marché sur les importations de produits transformés, sachant que 75% des Suisses préfèrent les produits de boulangerie d'origine indigène.

L'Association Pain Suisse attire l'attention sur l'introduction de la déclaration obligatoire avec sa campagne « Oui à la tradition, oui à l'origine, oui à la Suisse ».

…l'Association « Huile de colza suisse »

L'objectif principal de l'Association Huile de colza suisse (HCS) est de renforcer l'image de l'huile de colza suisse, notamment en ce qui concerne ses propriétés nutritionnelles positives, de promouvoir les ventes d'huile de colza suisse et de gagner des parts de marché dans le secteur des ménages privés et de la restauration.

La composition de l'Association ainsi que d'autres informations sur le travail effectué sont disponibles sur le site www.colza.ch.

L'année passée a été couronnée de succès pour l'association "Huile de colza suisse" : les spots télévisés ont été diffusés avec le slogan "Indispensable dans chaque cuisine". Les contacts avec la gastronomie ont été développés et la promotion de l'huile de colza suisse sur les points de vente (grands magasins) s'est poursuivie.

La demande d'huile de colza suisse se maintient à un niveau très élevé !



Image tirée du spot publicitaire pour l'huile de colza suisse.

…Agro Marketing Suisse (AMS)

L'objectif de l'AMS est de promouvoir les ventes de l'ensemble des matières premières suisses. AMS est en particulier responsable de l'indication de provenance Suisse Garantie. La FSPC est représentée au Comité et dans les commissions techniques d'AMS par Pierre-Yves Perrin. La représentation de la filière dans les autres groupes de travail se fait d'entente avec swiss granum.

Pratiquement toute la production de céréales panifiables, de colza et de tournesol est commercialisée sous la marque de provenance Suisse Garantie. Au niveau agricole, la gestion de la base de données est établie au travers d'Agrosolution ; les contrôles sur les exploitations peuvent ainsi avoir lieu en même temps que les contrôles PER.

La FSPC et la communication

La FSPC publie régulièrement une Newsletter sur les thèmes et activités actuels.

Les « Actualités céréalières » sont publiées quatre fois par année dans la presse agricole, avec des chiffres et des faits relatifs à la culture des céréales et oléagineux.

En février, juin et octobre paraissent les « Bulletin de marché », résumant, pour les lecteurs, les observations du marché de la FSPC.

En fonction des besoins, des communiqués de presse sont rédigés et publiés dans les journaux et sur notre site internet.

Au cours de l'exercice sous revue, la FSPC a également soutenu l'exposition sur les céréales à l'OLMA à Saint-Gall, organisée par l'USP.



Stand sur les céréales à l'OLMA de Saint-Gall

Le secrétariat dispose de matériel de promotion et de communication, qui peut être utilisé lors de foires et manifestations. Ce matériel est disponible gratuitement : www.fspc.ch/materiel-dinformation-et-de-promotion.

Le secrétariat et les membres du Comité directeur se tiennent à disposition pour des exposés ou conférences, que ce soit lors d'assemblées ou dans les écoles d'agriculture.

Info pour les statistiques

Vous trouverez d'autres statistiques sur notre site internet www.fspc.ch

Statistiques

Tableau 1 : Prix garantis et prix indicatifs des céréales panifiables (en Fr./dt)

	Prix garantis[1] (Fr./dt)		**Prix indicatifs** (Fr./dt)			
	1990	**2000**	**2020**	**2024**	**2025**	**2026**
Blé Top	112.00	-	52.00	60.00	60.00	57.00
Blé I	107.00	75.00	50.00	57.00	57.00	55.50
Blé II	103.00	70.00	49.00	54.50	54.50	54.00
Blé III	99.00	-	-	-	-	-
Blé biscuit	98.00	69.00	49.00	54.50	54.50	54.00
Seigle	105.00	62.00	40.00	45.00	45.00	44.00
Epeautre A	98.00	66.00	56.00	58.00	58.00	58.00
Epeautre B	-	52.00	-	-	-	-

Source : FSPC et swiss granum

[1] : Prix de prise en charge par la Confédération (sans déduction de la taxe de coresponsabilité)

Prix indicatif dès 2011 : Prix indicatif "récolte" respectivement "après récolte" pour les céréales panifiables, départ du centre collecteur, répondant aux conditions de prise en charge de swiss granum.

Tableau 2 : Prix indicatifs des matières fourragères et des protéagineux (en Fr./dt)

	Prix indicatifs (en Fr./dt)						
	2000	**2010**	**2020**	**2023**	**2024**	**2025**	**2026**
Blé fourrager	-	36.50	36.50	Pas de prix indicatifs	Pas de prix indicatifs	Pas de prix indicatifs	Pas de prix indicatifs
Orge	47.00	34.50	34.50				
Triticale	48.00	34.50	34.50				
Avoine	43.00	30.50	30.50				
Maïs	49.00	36.50	36.50				
Pois protéagineux	53.00	37.00	37.00				
Féverole	47.00	34.50	34.50				
Lupin blanc	-	42.50	42.50				

Source : USP et swiss granum

Prix indicatif : prix producteur pour une marchandise livrée, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge.

Tableau 3 : Prix garantis et prix payés aux producteurs des oléagineux (en Fr./dt)

	Prix garantis[1] (Fr./dt)		**Prix moyens[2]** (Fr./dt)				
	1995	**1999**	**2000**	**2010**	**2020**	**2025**	**2026***
Colza	165.00	150.00	ca. 70.00	80.26	77.97	89.13	92.25
Colza HOLL	-	-	-	-	85.00	100.23	104.46
Tournesol	165.00	165.00	ca. 73.00	82.25	77.32	81.42	Pas encore connu lors de la rédaction
Tournesol «high oleic»	-	-	-	86.20	81.78	85.54	
Soja[3]	-	-	52.50	55.19	41.50	50.00	

Sources : OFAG et swiss granum

[1] : Prix de prise en charge par la Confédération

[2] : Le prix payé au producteur est un prix de départ au centre collecteur, duquel il faut encore déduire les taxes d'entrée. Estimation avant la récolte.

[3] : Dès la récolte 2019, la fourchette de prix est pour le soja fourrager. Auparavant, il s'agissait de soja alimentaire.

* : Chiffres provisoires

Tableau 6 : Quantités d'oléagineux attribuées en tonnes, *Source : FSPC*

	Colza			Tournesol			Soja		
	2025	**2026**	**2027**	**2025**	**2026**	**2027**	**2025**	**2026**	**2027**
AG	8'724	8'336	7'981	1'253	1'561	1'643	184	241	243
BE	11'110	10'331	10'538	2'615	3'710	3'485	324	414	411
BS/BL	1'798	1'789	1'967	66	188	226	245	270	183
FR	8'175	8'009	8'252	1'526	1'808	1'875	163	239	214
GE	3'706	3'610	3'354	1'391	1'545	1'453	845	1'061	877
GL	-	16	26	-	-	-	-	-	-
GR	147	141	153	-	-	-	-	-	-
JU	3'849	3'456	3'538	483	487	624	54	40	75
LU	4'404	4'014	3'868	165	288	240	39	76	82
NE	2'157	2'071	1'970	112	229	181	79	41	66
SG	439	443	369	9	40	28	53	93	68
SH	4'974	4'900	4'647	1'535	1'730	1'700	148	138	112
SO	3'101	2'958	3'034	744	1'131	931	204	249	203
SZ	62	58	67	-	17	6	-	-	-
TG	3'760	3'776	3'762	1'504	1'743	1'544	138	113	110
TI	-	-	-	17	19	22	80	105	99
VD	26'040	26'017	26'236	6'994	7'605	7'693	1'560	1'666	1'486
VS	284	295	334	-	10	-	96	188	148
ZG	371	318	306	92	171	135	3	3	9
ZH	7'263	6'747	6'982	2'758	3'194	3'018	871	1'143	988
Total	**90'364**	**87'285**	**87'384**	**21'264**	**25'476**	**24'804**	**5'086**	**6'080**	**5'374**

Dans les cantons de AR/AI, OW/NW et UR ces cultures ne sont pas cultivées.

Tableau 5 : Evolution des cotisations des producteurs en francs par 100 kg, *Source : FSPC*

	2010	2015	2020	2025	2026
Cotisations prélevées sur toutes les cultures en faveur de :					
FSPC	*0.06*	*0.06*	*0.055*	*0.055*	*0.055*
swiss granum	*0.03*	*0.03*	*0.045*	*0.050*	*0.050*
USP	*0.03*	*0.03*	*0.02*	*0.02*	*0.02*
Sous-total	*0.12*	*0.12*	*0.12*	*0.125*	*0.125*
Total céréales panifiables [1]	**0.67**	**0.82**	**4.80**	**4.40**	**4.40**
dont fonds d'allègement de marché	*0.50*	*0.65*	*4.63*	*4.225*	*4.225*
dont fonds de promotion céréales	*0.05*	*0.05*	*0.05*	*0.05*	*0.05*
Total céréales fourragères	**0.12**	**0.12**	**0.12**	**0.125**	**0.125**
Total colza	**1.63**	**1.62**	**1.62**	**1.025**	**1.025**
dont Pool de production oléagineux	*1.00*	*1.00*	*1.00*	*0.40*	*0.40*
dont commission huile de colza suisse	*0.50*	*0.50*	*0.50*	*0.50*	*0.50*
dont projet R & D	*0.01*	-	-	-	-
dont mandat de prestations oléagineux	-	-	-	-	-
Total tournesol	**1.12**	**1.12**	**1.12**	**0.525**	**0.525**
dont Pool de production oléagineux	*1.00*	*1.00*	*1.00*	*0.40*	*0.40*
dont mandat de prestations oléagineux	-	-	-	-	-
Total soja et lin	**0.12**	**0.12**	**0.12**	**0.125**	**0.125**
Total protéagineux	**0.12**	**0.12**	**0.12**	**0.125**	**0.125**

[1]: Prélèvement de Fr. 1.- supplémentaire sur l'épeautre en faveur de la CI Epeautre (IG Dinkel)